

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-590 DU 19 NOVEMBRE 2009
Chargeant **Monsieur Victor Prudent TOPANOU**,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme, Porte-
Parole du Gouvernement de l'intérim de
Monsieur **Idriss L. DAOUDA**,
Ministre de l'Economie et des Finances pour
compter du **mardi 27 au jeudi 29 octobre 2009**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de **Monsieur Idriss L. DAOUDA**, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par **Monsieur Victor Prudent TOPANOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement, pour compter du mardi 27 au jeudi 29 octobre 2009.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 19 NOVEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 3 CC1 CES 4 HAAC 5 SGG 4 MINISTERES 30 JO 1